



## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2019

**Procès- Verbal n° 01  
Séance du 17 avril 2019**

**Siège LRF SAINT DENIS**

### **Présents :**

- Monsieur Bernard PARIS
- Monsieur Bruno FONTAINE
- Monsieur Bernard TELEF
- Monsieur André ASSON
- Monsieur Michel VIRASSAMY

### **Ordre du Jour :**

- **Approbation du PV du 18 décembre 2018**
- **Composition et missions de la Commission**
- **Examen des changements de club.**
- **Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage**
- **Courriers**

#### **1- APPROBATION DU PV DU 21 décembre 2017**

Après lecture, le PV du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **2- COMPOSITION ET MISSIONS DE LA COMMISSION**

##### **a) Composition**

Président : Bernard PARIS, membre du Comité Directeur

Représentants des arbitres : Bruno FONTAINE – Cyrille VIRAMOUTOU – André ASSON –

Représentants des clubs : MM Bernard TELEF – Michel VIRASSAMY – Ulrich NAYAGOM

##### **b) Missions**

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage a pour mission de :

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club
- Vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir le club.
- Statuer sur les demandes de changement de club

### 3- **EXAMEN DES CHANGEMENTS DE CLUBS**

#### A) **Rappel du règlement du statut de l'arbitrage**

La Commission rappelle que la procédure de changement de club est régie par le Titre 2 " L'arbitre et son club " chap. 1 Section I, II et III du Statut de l'Arbitrage.

#### B) **Décisions**

##### **a) Avis favorable aux demandes de changement de club et de couverture d'un autre club.**

- Vu le respect de la procédure de changement de club
- Vu l'absence d'opposition des clubs quittés
- Vu les pièces versées aux dossiers de changement de club
- Vu les motifs de changement de club
- Vu la libération des licenciés

La Commission accepte la demande de changement de clubs des arbitres suivants et les autorise à couvrir un autre club :

- M. Sulliman ASSENJEE: Quitte le club FC MOUFIA et mute pour le club EF ST FRANCOIS  
En vertu de l'art 35 du Statut de l'Arbitrage, M. ASSENJEE couvre le club FC MOUFIA pendant les saisons 2019 ET 2020
- M. ASSANI Assoumani : Quitte le club AS ST LOUISIENNE et couvre le club AJS BOIS D'OLIVES
- M. Thomas ARNAUD : Quitte le club JS BELLEMENE 2007 et mute pour le club AS GUILLAUME.
- M. Jean Claude POTHIN SIVA : Quitte le club AS EVECHE et mute pour le club STE ROSE FC
- M. Mohamadi SAID : Quitte le club JS CHAMPBORNOISE et mute pour le club JS GAULOISE.
- Melle Emilie LACOLLAY : Quitte le club ASC GRANDS BOIS et mute pour l'AJ PETITE ILE
- M. Jean-René FUTOL : Quitte le club FC BOULANGER et mute pour le club AS MARSOUINS.
- M. Christy LANTIER : Quitte le club AS ST LOUISIENNE et mute pour le club AS 12eme Km
- M. André MACORAL : Quitte le club FC PANONNAIS (licenciés libérés) et mute pour le club JS GAULOISE.
- M. Jean-Claude MAMINDY PAJANY : Quitte le club SPC VILLELE (licenciés libérés) et mute pour le club ASC CORBEIL.
- M. Jean-Marc NARSOU : Quitte le club EF ST FRANCOIS et mute pour le club ST PAULOISE FC.
- M. Laurent SAINT AIGNAN : Quitte le club FC PANONNAIS (licenciés libérés) et mute pour le club FC MOUFIA..
- M. Jean-Paul CONSTANT : Quitte le club FC PANONNAIS (licenciés libérés) et mute pour le club AS STE SUZANNE.
- M. Alix CADET : Quitte l'AJS BRAS CREUX et mute pour TAMPON FC

**b) Avis défavorable aux demandes de changement de club et de couverture d'un autre club.**

- Vu le respect de la procédure de changement de club
- Vu les pièces versées aux dossiers de changement de club
- Vu les motifs de changement de club

Seront entendus par la Commission :

- M. Davy MAILLOT
- M. Frédéric GRONDIN
- M. Loris ORTAIN
- M. Nicol LIGDAMIS
- M. Alain VALINCOURT
- M. Mouhamadi CHAMSDINE

**c) Avis favorable à la demande de changement de club suite à la mise en sommeil ou fermeture de club**

La Commission accepte la demande de changement de clubs des arbitres suivants et les autorise à couvrir un autre club :

- M. Aurélien PICARD : Quitte le club Fraîcheur des Plaines (mise en sommeil) et mute pour le club GS de BERIVE.
- M. Jean-Philippe NEHOUA : Quitte le club AJSO (mise en sommeil) et mute vers le club AS ST LOUISIENNE.
- M. Jean David CHANA: Quitte le club AJSO (mise en sommeil) et mute pour le club SDFC

**d) La Commission autorise les arbitres indépendants dont les noms suivent à devenir arbitres affiliés à un club**

- M. Samuel TURPIN : Est affilié au club LA TAMPONNAISE
- M. Sébastien MANSARD : Est affilié au club EF ST FRANCOIS.
- M. Jean-Marc DUBARIL : Est affilié au club JS VINCENDO SPORT

**e) . La Commission autorise les arbitres affiliés à un club dont les noms suivent à devenir arbitres indépendants**

- M. Stéphane BELLUNE (ex JS BELLEMENE 2007)

#### **4. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 MARS 2019**

Conformément au Statut de l'Arbitrage ( 1 OBLIGATIONS DU CLUB A- NOMBRE D'ARBITRES), la Ligue Réunionnaise de Football, par voie de publication sur son site Internet, informe, avant le 30 avril de la saison en cours, les clubs qui n'ont pas à la date du 31 mars de la saison en cours, le nombre d'arbitres requis qu'ils sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 août 2019 de la saison en cours, des sanctions prévues par le Statut.

Sur la base de la liste des clubs engagés dans le Championnat D1 saison 2019,

Sur la base des données informatiques relatives aux demandes de licences d'arbitres validées, transmises à la Commission, en date du 30 mars 2018, la Commission établit la liste des clubs en infraction au 31 mars 2018, aux fins de publication sur le site de la LRF, avant le 30 avril 2019.

#### **4-COURRIERS**

- De M. Pascal EUDORE : La Commission émet un avis favorable pour sa prise en compte pour le club AFC HALTE LA.
- -De M. Julian SAULT : la Commission enregistre son départ de La Réunion, le remercie pour sa précieuse collaboration et lui souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière.

---

**Bernard PARIS**  
**Le Président**

---

**Bruno FONTAINE**  
**Le Secrétaire**